



MAIRIE DE PIERRY
51530 PIERRY

Tél : 03.26.54.03.15
mail : maire-pierry@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 23 Juillet 2018

À 18 h 00

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 09

Date de la convocation : 17 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-trois juillet, dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Eric PLASSON, Maire.

Etaient présents : M. Eric PLASSON, M. Gérard TRIBOY, M. Claude AVART, M. Jean-Marie BUFFET, Mme Françoise SOL, M. Richard SELEQUE, M. Laurent DESMETTRE, M. Nicolas POTHELET, Mme Charlène PFIRSCH.

Absents ayant donné procuration : Mme Francine LEBERT à M. Claude AVART, Mme Lina VOLLEREAUX à M. SELEQUE Richard.

Absente : Mme Catherine DELANNOY et Mme Nicole TRUSSART.

Madame Charlène PFIRSCH est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délib. N° 2018-07/01

Aménagement d'un bâtiment communal

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'article L 2121-29 et L 2122-21 du CGCT,
- Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et en particulier son article 27,
- Vu le vote du budget primitif 2018 adopté par délibération n°2018-03/07,
- Vu la délibération n°2018-06/09 du 19 juin 2018 approuvant l'avant-projet et le lancement du marché public,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé et publié le 22 juin 2018 au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics, sur le site www.e-marchespublics.com le 22 juin 2018 à 17h22 et sur le journal l'Union en date du 27 juin 2018.

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'un bâtiment communal situé à Pierry sur la parcelle cadastrée B 1704-B 252, il a été lancé une procédure de marché public décomposé en 11 lots, dont la date limite de remise des offres a été fixée au 19 juillet 2018, 12h00.

Dans les délais impartis, 22 offres ont été remises.

Les plis ont fait l'objet d'une ouverture le 19 juillet 2018 puis une analyse des offres a été effectuée par le Cabinet APB-INGENIERIE de Port à Binson (51700), chargé d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Au regard de l'analyse faite suivant le rapport d'analyse des offres du 23 juillet 2018, Monsieur le Maire propose de retenir les offres selon les critères de jugement édictés dans les avis de publicité : prix des prestations : 40 %, mémoire technique : 60 %, soit :

- Lot 1 : VRD : SAS POTHELET, allée de Maxenu, 51530 PIERRY, 123 072,40 € HT, soit 147 686,88 € TTC
- Lot 2 a) et b) : Démolition curage – Gros œuvre : SAS GILBERT MOREL, 31 faubourg de Condé, 51210 MONTMIRAIL, 353 008,29 € HT, soit 423 609,95 € TTC
- Lot 3 : Carrelage – Faïence : SAS MARZIN PRO, 26 rue Edmond Rostand, ZAC Murigny, 51100 REIMS, 54 017,11 € HT, soit 64 820,53 € TTC
- Lot 4 : Plâtrerie : SARL LEFEBURE ET FILS, 1 rue des Marionnettes, 02850 COURTEMONT-VARENNES, 53 849,49 € HT, soit 64 619,39 € TTC
- Lot 5 : Menuiseries extérieures : SAS FABRICE BRESSAN, ZAC La Neuvilette, 20 bis rue de Betheny, 51100 REIMS, 149 050,00 € HT, soit 178 860,00 € TTC
- Lot 6 : Menuiseries intérieures : SARL LEFEBURE ET FILS, 1 rue des Marionnettes, 02850 COURTEMONT-VARENNES, 35 104,52 € HT, soit 42 125,42 € TTC

- Lot 7 : Panneaux sandwichs : Offre non conforme, les matériaux proposés ne respectent pas le CCTP. Une procédure négociée sera à engager.
- Lot 8 : Peinture : Aucune offre n'ayant été remise, le marché a été déclaré infructueux. Une procédure négociée sera à engager.
- Lot 9 : Couverture – Zinguerie : SARL VALLOIS MOREL, Le Roussat, 51210 MONTMIRAIL, 22 479,26 € HT, soit 26 975,11 € TTC
- Lot 10 : Plomberie – CVC : SARL DRIGET, 1 bis rue Louis Leprince Ringuet, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, 128 939,20 € HT, soit 154 727,04 € TTC
- Lot 11 : Electricité : SARL PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE, 3 rue de la Tête à l'Ane, 51530 MAGENTA, 65 573,11 € HT, soit 78 687,73 € TTC

Monsieur le Maire informe que Monsieur Nicolas POTHELET ne prends pas part au vote ayant un lien dans cette affaire.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à la majorité absolue des suffrages exprimés par 10 voix pour et 0 voix contre.

- AUTORISE Monsieur le Maire à conclure pour le :
- Lot 1 : VRD : SAS POTHELET, allée de Maxenu, 51530 PIERRY, 123 072,40 € HT, soit 147 686,88 € TTC
- Lot 2 a) et b) : Démolition curage – Gros œuvre : SAS GILBERT MOREL, 31 faubourg de Condé, 51210 MONTMIRAIL, 353 008,29 € HT, soit 423 609,95 € TTC
- Lot 3 : Carrelage – Faïence : SAS MARZIN PRO, 26 rue Edmond Rostand, ZAC Murigny, 51100 REIMS, 54 017,11 € HT, soit 64 820,53 € TTC
- Lot 4 : Plâtrerie : SARL LEFEBURE ET FILS, 1 rue des Marionnettes, 02850 COURTEMONT-VARENNES, 53 849,49 € HT, soit 64 619,39 € TTC
- Lot 5 : Menuiseries extérieures : SAS FABRICE BRESSAN, ZAC La Neuville, 20 bis rue de Betheny, 51100 REIMS, 149 050,00 € HT, soit 178 860,00 € TTC
- Lot 6 : Menuiseries intérieures : SARL LEFEBURE ET FILS, 1 rue des Marionnettes, 02850 COURTEMONT-VARENNES, 35 104,52 € HT, soit 42 125,42 € TTC
- Lot 7 : Panneaux sandwichs : Offre non conforme, les matériaux proposés ne respectent pas le CCTP. Une procédure négociée sera à engager.

- Lot 8 : Peinture : Aucune offre n'ayant été remise, le marché a été déclaré infructueux. Une procédure négociée sera à engager.
- Lot 9 : Couverture – Zinguerie : SARL VALLOIS MOREL, Le Roussat, 51210 MONTMIRAIL, 22 479,26 € HT, soit 26 975,11 € TTC
- Lot 10 : Plomberie – CVC : SARL DRIGET, 1 bis rue Louis Leprince Ringuet, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, 128 939,20 € HT, soit 154 727,04 € TTC
- Lot 11 : Electricité : SARL PRIN SCHWARTZMANN ELECTRICITE, 3 rue de la Tête à l'Ane, 51530 MAGENTA, 65 573,11 € HT, soit 78 687,73 € TTC

Soit un total de 985 093,38 € HT, soit 1 182 112,05 € TTC.

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer les marchés sus définis avec lesdites entreprises et toutes les pièces s'y rattachant.
- CHARGE Monsieur le Maire de mettre en œuvre une nouvelle procédure négociée pour le lot 7 : panneaux sandwich, et le lot 8 : peinture.
- DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 2313 opération 25 du budget.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Pierry, le 10 Septembre 2018

Le Maire,
Eric PLASSON

